POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
L'Union des producteurs agricoles

Le 18 mai 2022

Madame Marie-Claude Bibeau
Ministre
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur André Lamontagne
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Objet : Mesures d'atténuation de la hausse du coût des intrants en agriculture et en foresterie privée

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, nous vivons une période inflationniste historique, causée par une multitude d'évènements et de conjonctures qui, une fois combinés, ont créé une « tempête parfaite » favorisant une forte hausse des prix des produits. Il faut remonter en 1991 pour trouver un taux de croissance annuel de l'Indice des prix à la consommation (IPC) plus élevé que celui de 2021 au Québec. Pourtant, depuis le début de l'année 2022, la hausse des prix s'est poursuivie et a même accéléré, culminant à 6,8 % en avril dernier.

Au-delà de l'IPC dit « global », certains éléments de cet indicateur ont augmenté plus rapidement, notamment l'énergie. Pour le secteur agricole, trois des principaux intrants de production, soit l'alimentation, les engrais et le carburant, ont connu des croissances de prix significativement supérieures à l'IPC. Pour les productions horticoles, le prix des contenants a également connu une hausse de même envergure. Ainsi, depuis l'automne 2021, le prix moyen de ces intrants a augmenté d'environ 50 %, alors que l'IPC augmentait de seulement 4,5 % sur la même période (septembre 2021 à avril 2022).

Pour le secteur agricole québécois, ces hausses représentent près de 1,5 G$ en dépenses additionnelles sur une base annuelle. Du jamais vu!

Ces hausses historiques du prix des intrants impliquent une utilisation tout aussi historique des liquidités des entreprises agricoles, et ce, même pour les entreprises œuvrant dans des secteurs de production bénéficiant d'un contexte plus favorable de prix du marché. Pour les entreprises œuvrant dans des secteurs où les prix du marché sont demeurés stables, malgré la hausse du coût des intrants, les enjeux de liquidités seront combinés rapidement à des enjeux de rentabilité.

Maison de l'UPA
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
450 679-0530 upa.qc.ca

Soulignons par ailleurs que les entreprises agricoles établies ne sont pas les seules à être touchées. Les entreprises de la relève ou en démarrage, en raison notamment de leur endettement plus élevé, sont frappées de plein fouet par la hausse tous azimuts des coûts de production.

Dans ce contexte, et étant donné le caractère essentiel de l'agriculture pour la sécurité alimentaire de nos populations, les deux paliers de gouvernement doivent intervenir rapidement pour appuyer le secteur agricole afin de limiter les effets liés à cette période inflationniste exceptionnelle. Une aide spéciale est désormais nécessaire pour éviter une catastrophe financière chez des milliers d'entreprises agricoles. Nous ne pouvons insister suffisamment sur l'importance de la verser rapidement aux entreprises agricoles. Pour ce faire, cette aide peut s'inspirer du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, ce qui permet à la fois de combiner un support aux liquidités (portion remboursable) et une aide visant à supporter la rentabilité des entreprises (portion non remboursable).

En plus de cette aide essentielle, les gouvernements doivent également travailler à optimiser les outils et les programmes déjà en place afin qu'ils répondent adéquatement au contexte actuel. Pour les productions sous gestion de l'offre, les mécanismes d'ajustement de prix doivent être revus afin de les rendre plus flexibles et, surtout, plus réactifs pour limiter les conséquences de la hausse du prix des intrants sur les liquidités des entreprises œuvrant dans ce secteur. Du côté de l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), une indexation et une actualisation rapides des coûts de production ainsi qu'un devancement des avances sont également nécessaires pour les mêmes raisons. De plus, une bonification à 200 000 $ du montant des avances sans intérêts du programme de paiements anticipés est nécessaire, puisque le montant actuel de 100 000 $ n'a pas été indexé depuis 2007. Un tel ajustement permettra de tenir compte de la hausse du prix des intrants des 15 dernières années, en plus des récentes hausses records.

Finalement, un rabais de taxe sur le carburant diesel pour le secteur agricole et pour la foresterie privée permettrait de limiter la hausse du coût de cet important intrant tout en ayant un effet limité sur le budget des gouvernements, puisque la hausse des prix de l'énergie génère des revenus de taxes additionnels pour ceux-ci.

Nous sommes conscients qu'une aide ponctuelle, combinée aux mesures citées précédemment, ne corrigera pas tous les effets de la hausse importante du prix des intrants. Toutefois, celle-ci permettra d'atténuer les impacts financiers pour les entreprises agricoles qui doivent composer avec ces hausses historiques tout en sécurisant l'approvisionnement alimentaire de nos populations. Les productrices et producteurs agricoles du Québec s'attendent à un soutien

indéfectible de leurs gouvernements pour les aider à traverser cette période difficile en assurant la mise en œuvre des mesures d'atténuation décrites précédemment.

Nous vous prions d'agréer, Madame et Monsieur les Ministres, l'expression de notre considération distinguée.

Le président général,

Martin Caron

c. c. M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada
M. François Legault, premier ministre du Québec